



### Traitement des élus municipaux 2025

Conformément à l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, les organismes municipaux dont le règlement fixant la rémunération des membres de leur conseil est en vigueur, la rémunération et l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de l'organisme municipal doivent être publiées sur son site Internet.

Nom	Poste	Rémunération	Allocation de dépense	Traitement total
Roger Michaud	Président (Délégué de Maskinongé)	3 454,14 \$	1 727,07 \$	5 181,21 \$
Sylvie Noël	Vice-Présidente (Déléguée de Louiseville)	900,90 \$	450,72 \$	1 351,62 \$
Barbara Paillé	Vice-Présidente (Déléguée de Sainte-Angèle-de-Prémont)	200,20 \$	100,16 \$	300,36 \$
Gérald Allard	Délégué de Louiseville	200,20 \$	100,16 \$	300,36 \$
Martin Lamy	Délégué d'Yamachiche	900,90 \$	450,72 \$	1 351,62 \$
Ève Boudrias-Chapleau	Déléguée d'Yamachiche	200,20 \$	100,16 \$	300,36 \$
Alain Deschênes	Délégué de Saint-Justin	750,75 \$	375,60 \$	1 126,35 \$
Julien Sicard	Délégué de Saint-Justin	200,20 \$	100,16 \$	300,36 \$
Réjean Carle	Délégué de Sainte-Ursule	100,10 \$	50,08 \$	150,18 \$
Pascal Trudel	Délégué de Saint-Léon-le-Grand	1 101,10 \$	550,88 \$	1 651,98 \$
Michel Pelletier	Délégué de Sainte-Angèle-de-Prémont	900,90 \$	450,72 \$	1 351,62 \$
André Clément	Substitut de Saint-Justin	100,10 \$	50,08 \$	150,18 \$
Josée Bellemare	Substitut de Sainte-Ursule	1 051,05 \$	525,84 \$	1 576,89 \$

Conformément à la Loi, le présent rapport est également disponible sur le site internet de la Régie.